

**CONSEIL MUNICIPAL N°02/2018**  
**Jeudi 22 février 2018 à 19h00 – Hôtel de Ville**

**COMPTE - RENDU**

Le vingt-deux février deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal convoqué le quinze février précédent s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Maire.

Présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Danièle BARON, Christian GOMEZ, Marie-Dominique MICHELET, Sandrine CARRIERE, Myriam SEVENERY, Victor DEBSKI, Michel PERIER, Marie-Jeanne MARIN, Claude CADENAT.

Absents : Régis BLAYRAT (pouvoir à E. ORTIZ), Géraldine HUGUES, Sébastien ANDEVERT (procuration à C. CLIMENT), Cyril QUIOT (pouvoir à JM. FOURNIER), Mustapha ES SHAITI, Mélanie SALLE, Jennifer MOURET.

Nombre de membres présents : 16    Absents : 7    Suffrages exprimés : 19

Secrétaire de séance : Delphine POIRIER

\* \* \*

**1 - Procès-verbal de séance du 25 janvier 2018**

Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire

Le procès-verbal de séance du 25 janvier dernier est soumis à l'approbation de l'assemblée. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**2 - Présentation du Plan d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles**

Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'environnement

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, le Conseil Municipal avait approuvé la mise en œuvre d'un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles, dont l'objectif, conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, était de limiter le recours aux intrants, nuisibles pour l'environnement, sur l'ensemble des espaces gérés par la commune.

Après une première phase consacrée au diagnostic des pratiques phytosanitaires, en collaboration avec les services techniques municipaux, une seconde phase a porté sur le plan d'actions d'amélioration de ces pratiques. Une synthèse du plan est présentée en séance par le bureau d'études ALLIANCE Environnement : le rapport final de préconisations recense et chiffre les nouvelles techniques de gestion à mettre en œuvre pour la voirie, les espaces verts, mais aussi le matériel, les produits et les domaines d'interventions plus spécifiques, tels que giratoires, stade, éco pâturage, site pilote... Le coût total des équipements à acquérir et des actions à mettre en œuvre est évalué à 40.403€HT, financé jusqu'à 80% par l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département.

*Vote à l'unanimité*

**3 – Rapport et débat d'orientations budgétaires 2018**

Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances

Préalablement au vote du budget primitif annuel, le rapport d'orientations budgétaires permet d'informer l'assemblée municipale et les administrés de la situation financière de la commune et de débattre des perspectives d'évolution du budget.

Comme chaque année, le rapport et le débat d'orientations budgétaires s'articulent autour de quatre grands thèmes : les perspectives économiques nationales et l'incidence de la loi de finances sur le budget des collectivités, les orientations budgétaires de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence, la situation financière de la commune au terme du dernier exercice budgétaire, et les perspectives budgétaires pour l'année nouvelle. A ces thèmes s'ajoutent, depuis la Loi NOTRe, l'évolution de la dette et la situation et les perspectives des budgets annexes.

Au terme de la présentation et du débat, l'assemblée constate à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017 ainsi que la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires et du plan pluriannuel d'investissements.

#### 4 - Bilan des transactions immobilières 2017

*Rapporteur : Thierry PESENTI, adjoint délégué à l'urbanisme*

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2.000 habitants sont tenues d'annexer au compte administratif un bilan annuel de leurs opérations immobilières. Ce bilan est soumis à délibération du conseil municipal.

En 2017, la commune a réalisé une seule acquisition de terrain, en fait décidée en 2012 (la propriété cadastrée AS-103, chemin de Pauvre Ménage) au prix de 480€ ; cette valeur a été portée au chapitre budgétaire 21 (Immobilisations corporelles), article 2111 (Achats de terrains).

Aucune cession n'a été actée en 2017.

*Vote à l'unanimité*

#### 5 - Subventions aux associations 2018

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1<sup>ère</sup> adjointe*

La commune alloue traditionnellement aux associations qui en font la demande une subvention de fonctionnement pour les actions d'intérêt local.

A l'appui de leur demande, les associations doivent présenter le bilan moral et financier de l'exercice écoulé, ainsi que le budget prévisionnel de l'exercice. Le versement des aides n'intervient qu'après présentation de l'ensemble de ces documents.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, il a été rappelé aux associations le contexte national de réduction des dotations budgétaires, et elles ont donc été invitées à maîtriser leurs dépenses ou à optimiser leurs recettes hors la subvention communale. Ainsi, sur avis conjoint de la Commission des Finances et de la Commission des Festivités, le montant prévisionnel 2018 des subventions aux associations s'élève à 153.495€.

*Vote à l'unanimité*

#### 6 – Dotations aux amortissements des biens 2018

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

L'amortissement comptable permet de constater la dépréciation irréversible des biens mobiliers et immobiliers, et d'en répartir la valeur annuelle sur plusieurs exercices budgétaires.

Un tableau des dotations aux amortissements des biens est donc dressé et actualisé chaque année, et leur comptabilisation constitue une opération d'ordre budgétaire, dont les écritures de dépenses et de recettes se neutralisent et sont donc sans incidence sur le résultat.

Au terme des écritures 2017, les dotations aux amortissements des biens s'élèvent en 2018 à 36.940,84€ pour le budget principal, 59.163,89€ pour le budget de l'eau, et 48.773,92€ pour le budget d'assainissement.

*Vote à l'unanimité*

#### 7 – Dotations aux amortissements des subventions 2018

*Rapporteur : Frédéric MARTIN, adjoint délégué aux finances*

Depuis 2010, la commune amortit également les subventions transférables obtenues pour des travaux d'eau ou d'assainissement, comme l'y oblige la règle comptable : il s'agit de subventions servant à financer un équipement amortissable, et imputées aux comptes 131 ou 133.

Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements des biens acquis. Les écritures de dépenses et de recettes se neutralisent donc et sont sans incidence sur le résultat. Les dotations aux amortissements des subventions transférables s'élèvent en 2018 à 19.484,07€ pour le budget de l'eau et 14.258,82€ pour le budget de l'assainissement.

*Vote à l'unanimité*

## 8 - Enfouissement des réseaux secs du chemin des Pradas

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux*

Poursuivant sa politique d'enfouissement des réseaux secs et d'embellissement du domaine public, notamment en entrée d'agglomération villageoise, la commune a sollicité l'étude du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard pour la programmation 2019 de travaux d'enfouissement des réseaux du chemin des Pradas.

Le coût total prévisionnel des travaux, à charge communale, s'élèverait à 13.234,88€ pour le réseau d'électricité, 19.843,35€ pour le génie civil téléphonique, et 18.340,01€ pour l'éclairage public : il sera toutefois demandé à la CCBTA la prise en charge des équipements émergents (poteaux et candélabres) dans le cadre du contrat de Partenariat Public Privé.

Soit un coût total de 51.419€ hors subventions.

*Vote à l'unanimité*

## 9 - Rapport de la CLECT relatif à la compétence « zones d'activités économiques »

*Rapporteur : Catherine CLIMENT, conseillère communautaire*

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi NOTRe, a rendu obligatoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence communautaire des zones d'activités économiques, impliquant l'évaluation des charges transférées. La C.L.E.C.T. s'est donc réunie le 3 janvier dernier et a présenté un rapport quasiment à néant du fait que la plupart des zones d'activités relèvent déjà de la compétence communautaire et qu'en tout état de cause elles génèrent peu de charges intrinsèques. Les préconisations portent finalement sur quelques particularités précises au niveau des terrains restant à commercialiser. Ses conclusions ont été prises à l'unanimité des membres de la CLECT : il est donc proposé d'approuver le rapport de la CLECT sur l'évaluation des charges des zones d'activités économiques.

*Vote à l'unanimité*

## 10 - Prévention du risque d'incendie

*Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué à la sécurité – Pour information*

Dans une lettre circulaire du 26 janvier dernier, Monsieur le Préfet du Gard rappelle l'importance des obligations légales de débroussaillage pour la protection des biens et des personnes, comme l'ont démontré les nombreux incendies qui se sont déclarés dans notre département et dans plusieurs départements voisins en 2017.

Monsieur le Préfet déplore le caractère hétérogène et insuffisant du débroussaillage, et rappelle à l'ensemble des maires leur obligation de contrôle, de mise en demeure, voire d'exécution d'office de travaux de débroussaillage en cas de carence des propriétaires.

Monsieur le Préfet a demandé expressément à ce que ce sujet soit mis à l'ordre du jour des conseils municipaux afin de déterminer une stratégie d'information de la population et de contrôle du respect des obligations légales de débroussaillage.

## 11 - Actualité de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

Présentation sommaire du Conseil Communautaire du 29 janvier 2018 : 33 questions à l'ordre du jour.

Bureau Communautaire délibératif du 12 février 2018 : 2 questions à l'ordre du jour

Bureau non délibératif du 12 février également : un seul sujet à l'ordre du jour

## 12 - Décisions du maire

*Rapporteur : Jean-Marie FOURNIER, maire – Pour information*

- **Décision n°02-2018 du 2 février 2018** : Défense en justice contre une action en référé de l'opérateur FREE devant le Tribunal Administratif, pour le refus opposé à sa demande de construction d'un pylône de radiotéléphonie au quartier de la Boissière.

- **Décision n°03-2018 du 2 février 2018** : Défense en justice contre une requête de l'opérateur ORANGE devant le Tribunal Administratif, pour le même motif.
- **Décision n°04-2018 du 6 février 2018** : Attribution du marché d'étude de la révision du plan local d'urbanisme à la société URBANIS, pour un montant de 55.635€TTC.

### 13 - Questions diverses

Signalétique directionnelle des résidences Les Sénioriales et Les Libellules : M. CADENAT remercie la municipalité pour la nouvelle signalétique mise en place en fin d'année 2017.

Bulletin municipal : M. PERIER attire l'attention sur le défaut d'une mention légale relative à l'identification de l'imprimeur ; vérification sera faite pour y remédier.

La séance est levée à 20h25

 